

Quid des antennes GSM à Herstal ?

■ La majorité a refusé les propositions avancées par l'opposition

HERSTAL ▽ Outre la question de l'emploi largement remise sur la table par les membres de l'opposition, le conseil communal de Herstal qui s'est déroulé ce jeudi soir fut aussi l'occasion de nombreuses interpellations à l'égard de la majorité PS-CDH-EPH. Et parmi celles-ci, une qui doit avoir laissé un goût amer aux interpellants – en l'occurrence Écolo, le MR et le PTB – puisqu'elle a

été laissée sans suite. Elle concernait la problématique liée à l'installation d'antennes GSM sur le territoire communal.

S'il est peu habituel de voir ces trois formations côte à côte, elles s'étaient pourtant réunies pour exprimer d'une seule voie leur inquiétude "*quant à une question de santé publique*", explique Jennifer Maus, chef de groupe MR au conseil. La volonté des 3 formations par cette interpellation était en effet d'analyser la possibilité de lancer un débat sur l'installation, notamment sur les toits des logements sociaux herstal-liens, d'antennes GSM.

Sans donner tort sur les différentes inquiétudes, la majorité a toutefois refusé ce débat.

Compensations ?

En guise de compensations peut-être, la majorité a marqué sa volonté d'être active dans d'autres problématiques communales relatives au bien-être. En tête notamment, la question de l'énergie. Suite à la proposition faite par Éric Jadot, conseiller Écolo, d'envisager la possibilité d'engagement d'un conseiller énergie et la réalisation d'un audit énergétique, le bourgmestre s'est engagé, en remplacement, "*à étudier avec intérêt toutes propositions formulées par les autorités supérieures*", en matière d'énergie.

Notons aussi que, lors de la séance à huis clos, se déroulait la nomination des représentants dans les intercommunales. Contre toute attente, chaque conseiller, y compris de l'opposition, s'est vu attribuer un poste.